

Conditions générales Media-2001 pour les prestations Internet

ADMINISTRATION DES NOMS DE DOMAINE.

ARTICLE 1 – DEPOT DES NOMS DE DOMAINE.

Le client donne mandat à Media-2001 S.P.R.L. pour assurer en son nom, en qualité de mandataire, le transfert ou le dépôt des noms de domaine auprès des autorités compétentes. Le client déclare que les noms de domaine dont il demande le dépôt sont sa propriété ou qu'il dispose du droit de les utiliser.

Les noms de domaine sont enregistrés au nom du client et demeurent sa propriété exclusive. Afin de limiter les spams, l'adresse e-mail enregistrée pendant la durée du mandat sera dns@ suivi du nom de domaine du client. Activation de cette adresse est via le Control Panel du site.

En cas d'échec de l'enregistrement du Nom de Domaine du fait du Client (nom respect des procédures, des délais requis, absence de fourniture de documents justificatifs, enregistrement illicite, défaut de confirmation.) Media-2001 facturera 15€ de frais de gestion de dossier.

ARTICLE 2 – SERVEURS DE NOMS DE DOMAINE.

Afin d'assurer la meilleure connectivité possible, Media-2001 enregistrera l'adresses IP correspondantes sur 2 serveurs de noms de domaine établis en des endroits géographiques éloignés. Media-2001 peut être amené à changer l'adresse IP de l'hébergement.

Si la gestion des noms de domaine et/ou des Name servers n'est pas confiée à Media-2001, il appartient au client d'effectuer lui-même, à ses frais et dans les délais, les changements d'adresse IP. Media-2001 n'assume, dans ce cas, aucune responsabilité en cas d'interruption du service.

CONCEPTION, REALISATION DU SITE WEB.

ARTICLE 3 – CONCEPTION, REALISATION DU SITE WEB.

Media-2001 s'engage à concevoir et réaliser le site web selon les règles de l'art et les techniques actuelles. La date approximative de fin des travaux (en fonction des travaux déjà planifiés) sera fixée dès que Media-2001 sera en possession de tous les éléments pour la réalisation.

La version Beta sera mise en ligne (contrôle d'accès éventuel) ou une version papier sera adressée au client.

Le client est invité de contrôler soigneusement la réalisation dès réception du document et d'y indiquer de manière claire et précise les corrections à réaliser. Les demandes de modifications doivent parvenir par la poste en une seule envoi. Les corrections sont effectuées sans charge pour le client. Les modifications d'auteur sont facturées en régie.

Le site terminé sera mis en ligne dès l'accord du client ou au plus tard dans les 15 jours ouvrés de la réception du document des corrections.

REFERENCEMENT MOTEURS ET ANNUAIRES

ARTICLE 4 – OPTIMISATION DU SITE ET DES PAGES AVEC SOUMISSION DE BASE

Media-2001 s'engage à optimiser le site Internet et à en adapter son contenu lors de la création des pages, afin d'être conforme aux règles actuelles permettant le meilleur référencement possible dans les moteurs et annuaires. Chaque page à contenu rédactionnel significatif est optimisée en fonction des mots clés représentatifs.

Les fichiers robots.txt et sitemap.xml sont créés dans le dossier racine du serveur.

Le Client est conscient que l'optimisation des pages peut entraîner une modification du contenu rédactionnel ou l'obligation de scinder une page. Le référencement des pages dynamiques est réalisable en option, une fois le contenu encodé par le client.

Les prestations comprennent une soumission manuelle dans une sélection d'outils représentant plus de 90% des recherches sur Internet (source Médiamétrie) et automatique dans une sélection d'outils de recherche ciblés sur l'activité du site.

ARTICLE 5 – REFERENCEMENT ET POSITIONNEMENT.

En fonction des résultats obtenus suite à l'optimisation et à la soumission de base, le client peut demander l'établissement d'un devis pour réaliser une optimisation du site sur certains mots clés et/ou des référencements ciblés complémentaires. Ce devis est établi dans le respect de la charte e-tic SEO, en fonction de la concurrence sur les mots clés choisis et des objectifs souhaités par le client.

ARTICLE 6 – TECHNIQUES DE REFERENCEMENT ET POSITIONNEMENT

Le référencement manuel ne peut être réalisé qu'après réception du site par le client et que les corrections ont été exécutées.

Media-2001 s'engage, avant la conclusion du contrat à expliquer :

- les conditions nécessaires pour qu'une page Internet puisse être référencée sur le ou les moteurs de recherche ciblés,
- quels sont les principaux éléments influençant le positionnement dans le ou les moteurs de recherche ciblés,
- les risques de pratiques visant à induire en erreur ces moteurs de recherches pour obtenir artificiellement un meilleur positionnement.

Media-2001 s'engage à fixer, de concert avec son prospect, une obligation de moyens pour parvenir aux meilleures positions, tenant compte du site considéré, de la notoriété et des ambitions du client. Il avertira d'emblée le prospect si, pour des raisons techniques ou compte tenu du contexte concurrentiel du secteur, un positionnement correct est irréaliste, ou bien si une intervention complémentaire n'apporterait pas de retombées significatives par rapport au positionnement actuel du site.

Media-2001 s'engage à proposer dans son offre un service d'analyse des origines précises et de la nature du trafic avant et après son intervention, selon une fréquence et des modalités à convenir dans le contrat, dans l'optique que le client puisse disposer d'un outil de mesure de l'impact à cours du temps du service fourni et puisse optimiser / adapter des interventions ultérieures. A défaut de remise d'offre, il signalera l'existence de cette option. Avant le début de la mission, Media-2001 remettra au client (ou signalera par écrit au client qu'il peut obtenir sur simple demande) un document présentant, de façon claire et précise, sa méthodologie de travail : technologies mises en œuvre, méthodes d'optimisation, procédures de référencement, etc.

Media-2001 est libre de la méthodologie mise en place pour référencer les sites de ses clients, du moment que celle-ci respecte le présent document. S'il apparaissait que Media-2001 a entrepris des pratiques bannies déontologiquement, il est tenu au remboursement intégral de l'ensemble de ses prestations de référencement.

De plus, si ces prestations ont conduit au blacklisting des pages Internet du client, à moins qu'il puisse démontrer que des interventions étrangères postérieures sur ces pages y sont à l'origine, le fournisseur s'engage à entreprendre, avec diligence et à ses frais, les démarches nécessaires pour que le site soit effectivement réindexé par ce moteur.

Si les règles ou pratiques du moteur de recherche changent dans les 6 mois qui suivent l'intervention et risquent d'entraîner un blacklisting, le fournisseur est tenu d'en avertir son client afin que celui-ci puisse prendre une décision à temps.

Lors de l'établissement du contrat, Media-2001 confirmera par écrit au client qu'il cédera à celui-ci les droits de propriété intellectuelle relatifs aux prestations de référencement réalisées (telles que les analyses des mots-clés, le copywriting, ...) et remettra tous les éléments relatifs aux travaux réalisés dans le cadre de la prestation de référencement de façon à permettre à ses clients de changer de prestataire s'ils n'étaient pas satisfaits de la prestation effectuée. Ces transferts s'opéreront automatiquement dès règlement par le client des prestations, sauf convention contraire explicitement convenue entre les 2 parties.

ARTICLE 7 – REGLES DEONTOLOGIQUE EN MATIERE DE REFERENCEMENT ET POSITIONNEMENT.

Media-2001 s'interdit :

- d'employer des pratiques portant atteinte aux droits de la personne ou de la propriété intellectuelle, ou nuisant au référencement de

- concurrents ;
- b) de promettre (garantir) des résultats de positionnement limités à une requête et un moteur, et plus généralement de promettre des résultats qui ne pourront être tenus ou vérifiés par le client. Il s'engagera à mettre en œuvre une obligation de moyens ;
- c) tout écart par rapport aux conditions générales d'utilisation des moteurs de recherche ciblés. Il s'interdira entre autres d'effectuer des soumissions automatiques de pages ainsi que toutes les pratiques décriées comme « spamdexing » par les moteurs de recherche (voir par exemple <http://www.google.com/webmasters/guidelines.html>) ;
- d) d'afficher un contenu qui ne soit pas exactement identique pour le robot ET pour le surfeur (celui-ci ne peut être trompé sur la pertinence des résultats de recherche obtenus) ;
- e) de polluer indûment la base de données des moteurs (par exemple : via des pages doublons, des pages affichant un contenu différent aux surfeurs ou le redirigeant vers une autre page, des pages créées à la volée sans intelligence, etc.) ;
- f) d'optimiser un site sur un nom de domaine qui n'appartient pas au client (à moins que celui-ci le lui demande expressément) ;
- g) de mettre en place des liens vers son site depuis le site du client, de façon visible ou invisible (sauf si cela est stipulé clairement dans le contrat signé entre les deux parties) ;
- h) de placer de la publicité contextuelle en faisant croire que l'affichage de celle-ci est le résultat de ses prestations de référencement naturel ;
- i) de ne pas céder à ses clients les droits de propriété intellectuelle relatifs aux prestations de référencement ;
- j) de s'exonérer de sa responsabilité envers le client au motif d'un recours éventuel à la sous-traitance.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE DU REFERENCEUR

Le client est informé que les activités de référencement ont une obligation de moyens. Bien que le travail soit exécuté avec le plus grand soin, en utilisant les techniques les plus avancées, le client doit cependant tenir compte des points suivants :

- Les outils de recherche se réservent le droit d'indexer ou non un site, de modifier les critères de sélection et de positionnement.
 - L'indexation prend en compte le contenu rédactionnel du site.
 - L'importance du contenu et le choix des mots et leur répétition dans la page entraîne une modification du classement.
 - Les modifications, faites d'initiative par le client, dans le contenu des pages dégagent Media-2001 de toute responsabilité et garantie sur le travail de référencement exécuté.
- Consultez notre brochure « Référencement » téléchargeable sur le site Media2001.net pour plus d'informations

HEBERGEMENT DU SITE.

ARTICLE 9 – CENTRE SERVEUR MULTIHOSTING VPS et DEDIE.

Le centre serveur dispose des équipements et service suivants :

- Dédoublage des circuits
- Alimentation de secours par batterie UPS + Groupes électrogènes
- Salles sécurisées intrusions et agressions.
- Système de lutte anti-incendie par système de détection automatique et gaz inertes.
- Connexions ultra rapides sur le réseau global NTT/VERIO Tier-1 (fibres optiques)
- Nombreux accords de Peering avec les principaux opérateurs.
- Monitoring externe par un centre de contrôle spécialisé toutes les 15 minutes et Contrôle automatisé des serveurs 24h/24 7j/7

ARTICLE 10 – HEBERGEMENTS

Les serveurs privés virtuels VPS3 permettent l'hébergement d'un nombre illimité de noms de domaine et répondent aux caractéristiques et options suivantes :

- Matériel puissant ultramoderne: Intel et SPARC™. Allocation ressources indépendante (processus, mémoire, et connexion réseau).
- Isolement et protection à l'égard des autres clients, par attribution d'un espace propre. Système d'exploitation à sécurité renforcée
- Enregistrement des données sur 2 disques RAID + Back-up automatique quotidien sur disque dur + hebdomadaire sur bandes.
- Message d'alerte automatiquement envoyé à l'administrateur système.
- Applications indépendantes (serveur web, serveur de mail, etc.) et évolutives
- SSL (serveur sécurisé) Certificat SSL secure.net ou utilisation de votre propre certificat SSL à nous fournir (licence à charge du client).
- Installation automatisée de nombreux applicatifs et extensions..
- Possibilité d'installer vos propres logiciels (tiers ou propriétaires).

L'hébergement « Mutualisé » : offre les garanties de service des VPS3. Certaines fonctions sont limitées, partagées ou disponibles en option.

Les serveurs dédiés et privés virtuels: sont utilisés lors d'usage très intensifs et à forte audience: radiodiffusion, télévision, jeux en ligne, centre de calculs etc..

ARTICLE 11 - ADMINISTRATION DU SERVEUR.

L'administration du serveur est réalisée en ligne par le client (ou sur demande, par Media-2001 au tarif régie) via le Control Panel qui dispose d'un éditeur, d'une fonction ftp, du gestionnaire comptes et du web mail.

ARTICLE 12 – VOLUME DE TRAFIC AUTORISE

Aucun supplément n'est actuellement facturé en fonction du trafic, sous réserve d'une utilisation normale. Les sites de jeux en ligne ou de téléchargement, vidéo, etc. sont interdits en hébergement light ou mutualisé. Ils sont tolérés en VPS s'ils ne créent pas de perturbations.

En cas de forte utilisation des ressources ou de la bande passante, l'upgrade ou la mutation vers un serveur dédié doit être réalisée. Si la surcharge est causée par le trafic e-mail, la migration vers un serveur de messagerie indépendant est obligatoire.

ARTICLE 13 – INTERRUPTION DU SERVICE.

Le client reconnaît que la responsabilité de Media-2001 est limitée au bon fonctionnement des serveurs. Media-2001 n'est pas responsable en cas de mauvais fonctionnement du réseau Internet ou de l'un de ses composants (Fournisseur d'accès, POP etc..) excepté dans le cas où une erreur surviendrait par sa propre négligence. En cas de dysfonctionnement, le client ne peut réclamer à Media-2001 des dédommagements pour pertes indirectes ou conséquentes tels que : Dépenses supplémentaires, manque à gagner, pertes de bénéfices, perte de clientèle, pertes ou détériorations de données et pertes de contrats. Il appartient au client de souscrire une assurance contre de tels risques.

Le client est invité à vérifier périodiquement le bon fonctionnement du site, des formulaires, de la messagerie et du back up.

ARTICLE 14 – GARANTIE DE QUALITE DE SERVICE.

L'objectif de media-2001 est de réaliser de disponibilité 100% du site Web. Si, sur une base mensuelle, le taux de disponibilité du serveur mesuré à la sortie de la baie d'hébergement n'atteint pas les 100%, le client recevra une note de crédit sur le montant de l'hébergement calculé selon barème suivant (à valoir sur les factures futures et non remboursable):

de 99,9 à 100% 0% de 98% à 99,8% 10% de 95% to 97,9% 25% de 90% to 94,9% 50% 89,9% ou moins 100%

Le dédommagement s'applique également aux troubles de fonctionnement du site, empêchant tout accès, si Media-2001 n'a pas réagi dans les 24 heures ouvrées après que le client aye signalé un dérangement au help desk à condition que le site soit âgé de moins de 1an ou aye fait l'objet d'une mise à jour de la structure dans les 12 derniers mois.

Ce dédommagement ne s'applique pas :

1. Aux circonstances qui échappent au contrôle raisonnable Media-2001, actes de tout organisme gouvernemental, guerre, insurrection, sabotage, conflit armé, embargo, incendie, inondation, grève, interruption ou retard dans les télécommunications ou les services de tiers, attaques de virus ou des pirates, échec d'un logiciel tiers
2. Echec de circuits d'accès au Réseau, sauf si le défaut est causé uniquement par Media-2001;
3. Maintenance programmée et l'entretien d'urgence et mises à niveau;
4. Problèmes de DNS et de réseau qui échappent au contrôle direct de Media-2001;
5. Problèmes avec FTP, POP, IMAP, SMTP ou de l'accès du client à Internet;
6. Pannes ou des erreurs de tout système suite aux non respects de l'usage normal du serveur par les clients;
7. En cas de retard de paiement au moment de l'incident.

ARTICLE 15– CAPACITE D'HEBERGEMENT

Le client s'assurera de vider régulièrement ses boîtes e-mail et à ne pas stocker de fichiers étrangers aux services proposés.

La saturation du serveur peut endommager et bloquer ce dernier, pouvant entraîner des pertes de données ou des perturbations sur d'autres sites. Si la capacité d'hébergement prévue au contrat est insuffisante, le client autorise Media-2001 à augmenter la capacité d'hébergement ou de transférer sur un serveur VPS ou dédié et à en adapter le prix. Il en est de même en cas de dépassement des ressources système du serveur suite à un trop grand nombre de «processes» (CPU) causés par un logiciel hébergé ou une consultation anormale.

SYSTEME DE MESSAGERIE ELECTRONIQUE

ARTICLE 16 – SYSTÈME DE BASE POUR TRAFIC FAIBLE

Les boîtes e-mail installées sur le serveur sont consultables par les programmes de messagerie du client (Outlook etc.) ou à titre de dépannage via le webmail qui permet les fonctions suivantes: Consultation et émission du courrier, Anti-virus, Auto répondeur programmable, Changement du mot de passe personnel, Répertoire personnel

En hébergement virtuel et dédié, la configuration de la messagerie est réalisée par le client au moyen d'écrans de contrôle conviviaux. En hébergement mutualisé, la configuration est réalisée par media-2001.

ARTICLE 17 – SYSTÈME PRO DE MESSAGERIE COLLABORATIVE ET MOBILE 2001-Open2mail

Pour un usage professionnel ou à volume d'email important, il est obligatoire de migrer vers le système de messagerie PRO ou PRO+. Notre service externalisé de messagerie incluant de nombreuses fonctionnalités de communication et de partage de l'information, accessible en ligne ou via un logiciel de messagerie sur PC et téléphone portable.

MISE EN ŒUVRE DU SITE

ARTICLE 18 – MATERIEL.

La qualité du contenu d'un site dépend de la qualité du matériel fourni par le client. Plus le client est en mesure de nous fournir des informations ou des documents liés à son entreprise, à son environnement, au message qu'il souhaite faire passer, meilleure sera la qualité de son site. Le Client s'engage à remettre à la commande ou au plus tard avant le début des travaux, tout élément d'information ainsi que toutes données (textes, images, photos, sons ou vidéos..) susceptibles d'aider à la conception optimale du site.

ARTICLE 19 – CONTENU DU SITE

A défaut d'un cahier de charges, de charte graphique ou d'instructions précises communiquées par le client à la commande, celui-ci accorde toute liberté dans la création et le contenu à Media-2001. L'expérience en publicité et communication de Media-2001 garanti le résultat en dégageant le chef d'entreprise de toute préoccupation et pertes de temps, il peut se consacrer à son métier de base !

Media-2001 présente l'entreprise vue sous l'œil du client ou prospect qui découvre l'entreprise, le site doit répondre à leurs attentes.

ARTICLE 20 – REALISATION PHOTOS ET VIDEO.

Les reportages et montages vidéo ainsi que les prises de vue de photos éventuelles sont facturés au client au tarif régie. Sur demande, le client peut obtenir une offre de prix ou un prix forfaitaire garanti. Les frais de traitement des photos (recadrage, contrôle luminosité couleur, digitalisation) sont compris dans le prix de réalisation des pages.

ARTICLE 21 – TRADUCTION DU SITE.

Lorsque la version de base a été agréée par le client, Media-2001 S.P.R.L. se chargera de la traduction éventuelle du site en d'autres langues. La traduction est supervisée par des traducteurs professionnels dont la langue maternelle est la langue de destination et des traducteurs ayant une spécialisation technique supérieure.

ARTICLE 22 – PAGES DYNAMIQUES.

L'encodage et la modification des données dans les pages dynamiques (boutique et modules PHP et CGI) dont le client dispose d'un accès à l'administration ne sont pas compris dans le contrat, ces opérations peuvent être réalisées à la demande en régie. Les pages dynamiques sont générées au départ de modules standards. Des adaptations et des développements complémentaires peuvent être réalisés pour des applications spécifiques ou adaptations au site ou à la charte graphique, dans ce cas, les coûts supplémentaires de développement sont à charge du client, après accord sur les spécifications et devis préalable accepté.

SUPPORT CLIENTS - SERVICE APRES VENTE.

ARTICLE 23 – GARANTIE.

Le client dispose d'un délai de six mois pour vérifier le bon fonctionnement. Pendant cette période, Media-2001 s'engage à réparer gratuitement tout dysfonctionnement qui pourrait apparaître dans le site. Ne sont pas couverts par cette garantie les dysfonctionnements causés par :

- Une modification exécutée par le client dans les fichiers source ou les exécutables ;
- Un changement de l'environnement, upgrade d'ordinateur ou de logiciel.
- Une mauvaise utilisation.

Passé ce délai, la garantie légale, fixée par les recommandations européennes en vigueur au moment de la signature est d'application

ARTICLE 24 – MODIFICATIONS.

Les modifications du site demandées par le client suite à des erreurs ou omissions qui lui sont imputables, les modifications d'auteur, les modifications de charte graphique, l'ajout d'options ou fonctionnalités non prévues au contrat sont facturées au tarif travaux en régie.

ARTICLE 25 – UPGRADE ET MAINTENANCE

Hébergement « Light » : Fourni en l'état, toutes prestations commandées par le client est facturée au tarif régie.

Hébergement mutualisé : Media-2001 S.P.R.L. s'engage à assurer le suivi, la maintenance et la mise à jour technique du serveur et des logiciels système. La mise à jour technique et/ou éditorialiste du site n'est pas comprise et sont facturée au tarif régie.

Serveurs virtuels et dédiés : Seul la maintenance et la mise à jour du hardware et du système d'exploitation sont comprises dans la location. Tous autres travaux sont réalisés par le client au moyen de procédures automatisées par liaison ssh html ou ftp. Le client qui ne souhaite pas effectuer lui-même ces travaux peut demander à Media-2001, via le support clients, de les réaliser en régie ou souscrire un contrat d'entretien.

Réserves générales : Les éléments du site sont conçus et tester pour fonctionner avec la plus grande majorité des combinaisons des systèmes d'exploitation et de navigation en service au moment de la réalisation (+ de 95% des P.D.M.). Vu l'absence de normes en la matière, il est possible que l'affichage ou le fonctionnement soient légèrement différents ou posent problème lors de consultations au moyen d'ordinateurs disposant de logiciels non compatibles ou mis en service après la création du site. Ces mises à jour ne sont pas comprises dans la garantie.

ARTICLE 26 – SUPPORT CLIENTS

En cas de panne, nous vous invitons, **avant de contacter le support client**, à effectuer les opérations suivantes :

1. Éteignez, rallumez et vérifiez l'ordinateur et le modem. **En cas de dysfonctionnement contactez votre informaticien.**
2. Pouvez-vous regarder d'autres sites Internet? **Si vous ne le pouvez pas, contactez votre fournisseur d'accès.**
3. Si la panne concerne les mails sortants, Ils ne doivent pas transiter pas par notre serveur. **Contactez votre fournisseur d'accès.**

4. Si la panne concerne des mails entrants, vérifiez le fonctionnement du serveur via la Webmail (www.Votrenomdedomaine.xx/ControlPanel), Vérifiez « User Disk Space ». Supprimez les mails indésirables et les dossiers « junk » (spam) « Quarantine » (virus) et « Trash » (corbeille). Si la boîte e-mail était à saturation, il est possible que vous soyez obligé de reprogrammer votre compte dans Outlook. Si votre courrier est dévié vers une adresse extérieure nous n'avons aucune possibilité d'en vérifier la réception.

Les demandes de Support Clients sont gratuites, lorsqu'elles sont introduites EN LIGNE sur media-2001.net. Un forfait de 20€ est porté en compte pour toutes demandes introduites par un autre moyen (fax, téléphone etc..).

En cas d'impossibilité de contacter le support client en ligne, contactez-nous par un de ces moyens (frais facturés) :

Mail à service@media-2001.net - Fax (France) 01 70 67 01 93 (Belgique) 00 33 1 70 67 01 93. - Tél : (France) 06 65 50 13 42 (Belgique) 00 33 6 65 50 13 42.

Cette assistance ne comprend aucune aide au développement de scripts ou à l'utilisation de l'ordinateur ou des logiciels.

Les prestations concernant des demandes non couvertes par la garantie, hors contrat ou non justifiées sont facturées au tarif régulier.

DROIT, OBLIGATION ET RESPONSABILITE.

ARTICLE 27 – DIRECTEUR DE PUBLICATION.

Le client est réputé agir en qualité de directeur de la publication et d'éditeur responsable, il se porte fort de posséder les droits de reproduction des éléments mis en œuvre dans son site et veille au respect de la législation, notamment et sans que cette liste soit limitative, en matière de : Droits d'auteur et de droits voisins; Propriété intellectuelle, littéraire et artistique; Protection des données informatiques et des libertés individuelles; Pratiques commerciales et de la protection du consommateur; Bonne vie et mœurs.

L'envoi de tout email non-sollicité est interdit par la loi dans l'Union européenne: Envoyer des courriers électroniques groupés à des destinataires qui n'en ont pas fait explicitement la demande ainsi que l'emploi de fichiers de destinataires achetés ou cédés par des tiers sont interdits. Media-2001 se réserve le droit de suspendre, sans contrepartie d'aucune sorte, les sites et les noms de domaines qui seraient référencés comme spammeur.

ARTICLE 28– CONFIDENTIALITE.

Chaque partie s'engage à ne pas divulguer, communiquer, laisser divulguer ou laisser communiquer, ou utiliser directement ou indirectement tous renseignements, données, informations, applications, méthodes et savoir-faire à caractère confidentiel, ainsi que tout document de quelle que nature que ce soit dont il a connaissance à l'occasion de l'exécution dudit contrat. Les parties s'engagent à faire respecter cette obligation par tout collaborateur intervenant dans le cadre du contrat.

ARTICLE 29 – PROPRIETE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE DU SITE

Le client deviendra propriétaire des droits d'utilisation de la charte graphique ainsi que des éléments graphique associés (logo, photos, icônes, films, matrice d'impression), après s'être acquitté du montant des prestations. Celui-ci peut utiliser la charte graphique pour disposer d'une identité graphique commune à sa communication papier et multimédia.

Ce transfert de droits d'utilisation sur des objets n'affecte pas la propriété intellectuelle, qui, conformément à la loi, reste celle de l'auteur. (Contenu, plan, disposition, matières, moyens d'accès, organisation des données, logiciels, fichiers sources etc.).

Le client peut utiliser son site de la manière la plus large mais s'engage à ne pas le céder ou le communiquer, même partiellement, à un tiers que ce soit à titre onéreux, gratuit ou sous licence d'utilisation. Sauf autorisation, il lui est interdit de l'associer à des noms de domaine et/ou espaces d'hébergement non couvert par ce contrat.

De tout temps, le client qui le désire peut racheter les droits de propriété intellectuelle détenus par Media-2001. Le montant de la valeur de rachat des droits est égal au montant des frais de création diminués de 15% par année écoulée avec un minimum de 50€.

ARTICLE 30 – PROPRIETE INTELLECTUELLE DES LOGICIELS

Conformément à la loi, les logiciels installés sur le serveur restent la propriété de leurs concepteurs. Ce contrat concède au client un droit d'usage non exclusif dans le cadre de l'exécution du présent contrat et n'entraîne aucun transfert de droits de propriété relatifs aux logiciels.

Le Client s'interdit de distribuer les logiciels sous quelque forme que ce soit ou de communiquer à des tiers tout ou partie du code source, méthode, savoir-faire, technologie élaborés par les concepteurs des logiciels. Il s'engage à s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle des logiciels Media-2001 et des logiciels tiers associés. Les marques commerciales de sociétés tierces incluses ou utilisées dans les logiciels doivent être utilisées conformément aux usages en la matière, y compris en ce qui concerne l'identification des détenteurs des marques. Ces marques ne sont utilisées que pour identifier les produits de sociétés tierces dans le logiciel et cette utilisation ne confère aucun droit de propriété sur la marque commerciale concernée.

Sauf accord contraire et écrit, le client ne se voit attribuer aucun droit de copie ni d'utilisation du logiciel sur un ordinateur autre que les serveurs de media-2001 ou celui déclarés dans cette convention. L'existence d'autres droits, notamment dans le cas de logiciels développés spécifiquement pour une application, doit faire l'objet d'un contrat de licence distinct entre l'utilisateur et le propriétaire des droits ou son représentant légal.

ARTICLE 31 – PROPRIETE DES BASES DE DONNES

Les données encodées par le client ou à sa demande sont sa propriétés, il est seul responsable de leur traitement. Sur demande, elles sont restituées au client en fin de contrat.

ARTICLE 32 – INTEGRATION DE LIENS ET DONNEES EXTERNES.

L'intégration d'éléments issus de sites ou bases de données extérieures doit faire l'objet d'un accord ou licence entre le l'utilisateur et le propriétaire. Media-2001 n'assume aucune responsabilité en cas de modifications des conditions d'utilisation ou de fonctionnement de données ou de liens provenant ou dirigés vers des sites extérieurs (Ex. Infos, Météo itinéraires etc.).

ARTICLE 33 – MENTIONS LEGALES

Le client est invité à fournir à Media-2001 S.P.R.L. la liste des mentions légales dont l'affichage est obligatoire pour son activité en vertu de la législation, d'en contrôler la diffusion et d'en signaler les modifications ou manquements.

ARTICLE 34 – RESPONSABILITE LEGALE DE L'HEBERGEUR

Conformément à la directive européenne sur le commerce électronique, la responsabilité du prestataire peut être engagée pour les informations stockées à la demande d'un destinataire du service, s'il a connaissance d'une activité illicite et qu'il n'a pas agi pour retirer les informations ou en rendre l'accès impossible. Media-2001 est autorisé à suspendre la diffusion des informations, dès qu'une activité illicite lui est signalée. Les frais d'hébergement, les prestations techniques et administratives restent en charge du client pendant la période où l'accès est suspendu.

ARTICLE 35 – RESPONSABILITE TECHNIQUE DE L'HEBERGEUR ET DU CLIENT

Media-2001 est autorisé à mettre hors service les logiciels et éléments du site qui créent ou peuvent créer des soucis en matière de sécurité informatique ou légale.

Media-2001 n'est pas responsable des dysfonctionnements des logiciels installés sur le serveur par le client ou à sa demande. Il en est de même pour les dysfonctionnements résultant d'une mise à jour du système d'exploitation ou du système de sécurité. Il appartient dans ce cas au client d'acquiescer les nouvelles versions de ses logiciels ou de les adapter.

La mise à jour du logiciel ou la mise en service d'un logiciel de remplacement sont à charge et aux frais du client.

Avant l'installation de fichiers ou logiciels non conçus pour le serveur, le client doit demander l'accord de Media-2001. A défaut d'accord ou si Media-2001 émet des réserves, le client assume l'entière responsabilité du fonctionnement et prendra en charge les prestations techniques et administratives ainsi que l'indemnisation des dommages directs et indirectes

ARTICLE 36 – ORDINATEURS ET RESEAU LOCAL DU CLIENT

Les interventions de Media-2001 sont limitées à ses centres serveurs. Media-2001 n'intervient pas sur le matériel du client. En demandant à Media-2001 d'intervenir sur son matériel informatique, le client dégage Media-2001 de toute responsabilité concernant les opérations effectuées ainsi que toutes leurs conséquences directes ou indirectes.

Sur demande, Media-2001 peut communiquer des adresses de spécialistes IT. Cette communication ne peut engager notre responsabilité.

ARTICLE 37 – ASSISTANCE A DISTANCE

Pour la formation et la configuration de nos développements, vous pouvez avoir recours à l'aide à distance du support client. Le logiciel Team Viewer permet de travailler ensemble sur votre P.C.! Ce programme permet de travailler ensemble durant une session: le mot de passe change à chaque session.

- Exécutez le programme d'assistance en ligne en cliquant sur le bouton de la page du support client
- Contactez-nous afin de nous communiquer l'ID (Identifiant) et le mot de passe.

Les interventions sont limitées à l'aide à l'utilisation de nos développements. Sauf convention contraire, ces prestations sont facturées en régie. Media-2001 n'effectue aucune réparation sur le matériel du client. En nous demandant d'intervenir sur son matériel informatique, le client nous dégage de toute responsabilité concernant les opérations effectuées ainsi que toutes leurs conséquences directes ou indirectes.

DUREE ET FIN DU CONTRAT, TRANSFERT ET PORTABILITE.

ARTICLE 38 – DUREE DU CONTRAT

Le contrat d'une durée initiale d'engagement minimale de 12 mois, entre en vigueur dès la signature du contrat. Media-2001 dispose d'un délai de 30 jours pour procéder aux vérifications d'identité et de solvabilité avant l'acceptation finale de la souscription. Après la période initiale, les parties peuvent mettre fin au contrat par lettre recommandée moyennant un préavis de 3 mois, effective à partir de la fin du mois de réception pour les demandes reçues avant le 15 et du mois suivant si la demande est reçue après le 15.

ARTICLE 39 – FIN DE CONTRAT ET PORTABILITE.

En cas de transfert vers un autre hébergeur, dès que le client aura soldé son compte, Media-2001 s'engage à mettre tout en œuvre afin de garantir la continuité du service et de faciliter le transfert des noms de domaines et à restituer au client tout matériel dont celui-ci est propriétaire ou licencier autorisé ainsi que les bases de données hébergées.

En cas de retard dans la mise en service de son nouvel hébergement, le client peut demander une prolongation de l'ancien contrat mois par mois. La location et les services seront facturés au tarif de base augmenté de 25%.

A défaut de règlement parfait, l'hébergeur, en qualité de dépositaire peut retenir le nom de domaine et les données jusqu'à entier paiement de ce qui lui est dû en raison du dépôt dans le cadre des contrats synallagmatiques

ARTICLE 40 – ARRET D'ACTIVITE – MISE A DISPOSITION DES DONNEES - CESSION

La cession du présent contrat, à un autre prestataire, peut intervenir sur décision unilatérale de Media-2001 à l'occasion d'événements tels que la réorganisation de l'entreprise ou d'une branche d'activité, la faillite, le décès, la cession, l'absorption ou la scission de Media-2001.

Afin d'assurer la pérennité du service, en cas d'arrêt total des activités de Media-2001, le client peut demander à l'Agence Dorbobweb : 46, bd James Wyllie « Le plein soleil » F-06160 Juan-Les-Pins (Tél. : +33 4 93 34 02 73) de poursuivre le service ou de transférer vers un autre serveur les données et logiciels dont le client est propriétaire.

GARANTIES.

ARTICLE 41 – MEDIA-2001 RESPECTE LES REGLES DE BONNE CONDUITE.

Charte déontologique "eTIC BENELUX":

Media-2001 est signataire de la Charte déontologique "eTIC" et de la charte « e-tic SEO » consultables à l'adresse www.charte-etic.be. Les éventuels manquements à cette charte peuvent être signalés à l'adresse plainte@charte-etic.be.

Cette charte fixe les règles qui régissent les relations commerciales entre prestataires du secteur des T.I.C. et leurs clients.

Agence wallonne des Télécommunications

Media-2001 est également référencé dans la base de données des entreprises T.I.C en Région wallonne de l'A.W.T. (L'Agence wallonne des Télécommunications), par sa participation à la Vigie, l'entreprise s'engage à respecter le code de bonne conduite de l'Agence. <http://vigie.awt.be>

Media-2001 adhère au Label eTIC FRANCE:

Comme la **Charte eTIC Belgique**, le **Label eTIC France** contribue à renforcer la confiance des Chefs d'entreprises envers les prestataires T.I.C.: Si elle ne garantit pas en soi les prestations techniques, elle contraint le fournisseur à aborder avec son client dès l'établissement de l'offre, des points clés qui pourraient, ultérieurement, être sources de litiges s'ils ne sont pas clarifiés.



REGLEMENTS FINANCIERS.

ARTICLE 42 – FACTURATION

L'hébergement est facturé annuellement par anticipation : Une facturation mensuelle peut être demandée pour les locations supérieures à 100€/mois et trimestrielle si le montant mensuel est compris entre 50 et 100€

S'il estime qu'une facture est inexacte, le client doit la contester dans un délai de 30 jours. En l'absence de protestation dans ce délai, il est censé l'avoir acceptée.

Les licences d'utilisation de logiciels ne sont activées qu'après paiement intégral de la licence. Pour les développements sur mesure, un acompte de 30% est d'usage. Les travaux sont facturés phase par phase en fonction de l'avancement du travail.

ARTICLE 43 – TVA, DROITS ET AUTRES TAXES

Le client est responsable des déclarations et paiements de tous droits et taxes découlant de l'existence du site Internet.

Les prix sont indiqués en €, hors TVA. Le montant de la T.V.A. au taux en vigueur en Belgique au moment de la facturation sera ajouté.

Le client établi hors de Belgique peut bénéficier de l'exonération de la TVA Belge :

-S'il est établi hors de l'Union Européenne, il bénéficie de l'exonération de la TVA Belge.

-S'il est établi dans un autre pays de l'Union Européenne (ventes intracommunautaires U.E. à un assujéti co-contractant), à condition de nous communiquer, **avant la facturation**, le numéro de TVA Intracommunautaire et/ou une attestation du service des impôts dont relève l'entreprise certifiant qu'elle est assujéti à la TVA. A défaut la TVA est applicable, le client peut en demander la restitution ils doivent saisir leur demande via le portail électronique de l'administration fiscale de leur pays directive 2008/9/CE du 12 février 2008.

ARTICLE 44 – PAIEMENTS

Nos factures sont payables en € au grand comptant dès la fourniture du service au siège social de media-2001.

Les frais bancaires de 15€ sont dus pour tout paiement par chèque d'une banque hors de Belgique.

Les parties conviennent que les frais administratifs de rappel ainsi que tous les honoraires, prestation internes et frais supportés dans le cadre du recouvrement amiable ou judiciaire de la créance sont à charge du débiteur.

ARTICLE 45 – RETARDS DE PAIEMENTS.

Toute facture dont le paiement ne nous est pas parvenu sous 30 jours sera majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'intérêts au taux directeur majoré de sept points de pourcentage et arrondi au demi-point supérieur, à compter de la date de facturation et du dédommagement pour frais de rappel et de recouvrement de 40€. Conformément à la directive européenne relative à la lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales,

Toute facture dont le paiement ne nous est pas parvenu sous 60 jours entraîne, à défaut de convention expresse et sauf report d'échéance sollicité à temps et accordé par Media-2001, de plein droit et sans mise en demeure, les mesures suivantes:

L'accès au serveur, le site Web, les e-mails, ainsi que l'exécution de toutes commandes ou prestations en cours sont interrompus.

Les noms de domaine peuvent être mis en quarantaine et ensuite résiliés;

Les données sont conservées sur le serveur pendant une durée de 30 jours et la location du serveur est portée en compte.

Le client ne peut faire valoir de préjudice suite à cette action.

Sous réserve que Media-2001 ne souhaite pas faire usage de la faculté de résiliation ou du dépôt de garantie, la remise en service est subordonnée au paiement du solde augmenté des frais de retard et de tous les frais engendrés pour la réactivation.

Le client autorise media-2001 à percevoir en lieu et place du client, les montants qui reviennent à ce dernier. Le tiers ne peut s'opposer à ce paiement et sera valablement libéré vis-vis du débiteur à concurrence des sommes qu'il aura versées au créancier.

ARTICLE 46 – DEPOT DE GARANTIE.

A défaut de couverture par une assurance crédits ou d'une garantie bancaire, un acompte de 30% est demandé sur les développements. Media-2001 peut demander un acompte complémentaire, le dépôt d'une garantie ou un paiement anticipé si la ligne de crédit accordée par l'assurance-crédit se dégrade, est insuffisante ou supprimée, ainsi qu'en cas retard de paiement.

En cas de retards de paiements répétitifs, Media-2001 se réserve le droit de résilier le présent contrat aux torts du client.

CLAUSES DIVERSES

ARTICLE 47 – ACCORDS ANTERIEURS.

Ce contrat annule et remplace tout accord verbal ou écrit de quelle nature que ce soit qui pourrait être intervenu préalablement.

ARTICLE 48–SUBSIDES ET INTERVENTIONS PUBLIQUES

Si le client répond aux conditions d'octroi d'aides des pouvoirs publics dans les frais de réalisation du projet, Il lui appartient d'introduire lui-même les demandes. Les prestations demandées par le client à media-2001 pour la constitution et de suivi du dossier sont facturées en régie et ne peuvent engager la responsabilité de media-2001.

Le refus total ou partiel d'intervention par les pouvoirs publics ne peut entraîner la résiliation du contrat.

ARTICLE 49 – MODIFICATION DES PRIX ET DES CONDITIONS GENERALES.

Les tarifs et conditions de l'offre peuvent évoluer. Les modifications sont notifiées au client par mention sur la facture, e-mail ou sur le site Internet. La notification sera réputée suffisante à la réception. La version actualisée est consultable sur le site Web Media-2001. Les modifications s'appliquent aux ordres en cours à partir du 30ème jour suivant la modification.

ARTICLE 50 – SECTEUR ASSOCIATIF.

Sous certaines conditions, Media-2001 peut accorder une remise aux associations loi 1901 (FR) et A.S.B.L. (BE) qui n'assurent aucune activité ou promotion d'activité de nature commerciale. Ces remises sont accordées pour l'année civile en cours. Elles sont éventuellement renouvelables avec ou sans modification du taux et ne sont applicables aux prestations que si elles ont été commandées en ligne via le support client. Les travaux facturés avec application de la remise associative ne sont jamais prioritaire, les délais renseignés sont donnés à titre indicatif.

ARTICLE 51 – DROIT APPLICABLE & LITIGES

Le présent contrat est soumis au droit belge. A défaut d'accord amiable, les parties soumettront les litiges à l'arbitrage du Comité «e-tic» dont ils reconnaissent l'autorité. Tout litige, non résolu par d'autres voies, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Nivelles ou de Charleroi.

Conditions particulières Media-2001 pour les prestations Imprimerie

Voir page suivante.

Conditions générales de vente Media-2001 S.P.R.L.

Dispositions générales

1) Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes nos ventes et prestations effectuées par Media-2001 S.P.R.L. (sites Internet www.media-2001.net - www.printypro.be et www.primvert.be). Elles sont, de convention expresse, considérées comme régissant exclusivement nos relations avec nos clients, même si elles étaient en contradiction avec leurs conditions générales ou particulières d'achat, sauf acceptation de notre part ou convention spéciale acceptée par les parties. La non application ou la modification de l'une des clauses des conditions générales de vente, ne peut entraîner la non-application des autres clauses.

Devis :

2) Nos devis sont donnés à titre indicatif et sans engagement, en particulier, ils peuvent être revus en fonction de l'état des documents remis. En cas de modification du prix, un nouveau devis vous sera adressé pour accord.

Commandes :

3) Toute commande reçue est immédiatement mise en production. L'imposition des travaux dans les amalgames est généralement exécutée dans l'heure de réception de la commande, aucune annulation ou modification ne peut être prise en considération.

Préresse :

4) Les sites media-2001.net, PrintyPro.be et PrimVert.be peuvent communiquer des adresses de graphistes indépendants, généralement client de Media-2001. Cette communication est donnée sous réserve et ne peut en aucun cas engager notre responsabilité.

5) Dans le cas où Media-2001 S.P.R.L. réalise un projet ou une maquette, ceux-ci seront facturés s'ils ne sont pas suivis de commande dans un délai de trois mois.

Matériel du client :

6) La remise d'un fichier «prêt à imprimer» par le client ou le bon à tirer signé par un client dégage entièrement la responsabilité de Media-2001 S.P.R.L. en cas d'erreurs ou d'omissions.

7) Le matériel livré par le client doit correspondre aux normes d'impression indiquées sur le site. Il est convenu que, vu que le client ou son graphiste est un professionnel des arts graphiques capable de comprendre et d'appliquer les directives, Media-2001 S.P.R.L. ne peut être tenu responsable de mauvais des suites de l'utilisation d'un matériel non conforme.

8) Media-2001 S.P.R.L. n'intervient pas dans le fichier remis par le client sauf demande expresse du client, dans ce cas, tous remaniements, modifications ou changements apportés au projet initial seront facturés en fonction du temps passé à leur exécution.

Droits d'auteur et de propriété:

9) Le client déclare posséder le droit de reproduction des éléments mis en œuvre et de veiller au respect de la législation en matière de droits d'auteur, de droits voisins, de propriété intellectuelle, littéraire et artistique. Il dégage media-2001 de toute responsabilité.

10) Conformément à la législation sur les droits d'auteur, nos dessins, graphismes, photos et créations réalisées par Media-2001 S.P.R.L. sont la propriété de media-2001 et ne peuvent être utilisés ou adaptés dupliqués ou reproduits sans notre autorisation ou cession des droits.

11) Les matériels d'impression demeurent la propriété de media-2001 sans obligation de la conservation et quelle que puisse être la participation à leur établissement facturée au client.

Qualité et procédé d'impression:

12) Nos impressions étant principalement réalisées en amalgame (c'est à dire regroupées avec des travaux d'autres clients), le client accepte sans réserve les contraintes techniques liées à ce type d'impression : tolérances de façonnage d'environ 1 mm légères variations de couleurs en cas de réimpression, même à partir de fichiers identiques, le rendu des couleurs ne peut jamais être identique à 100 % Notre responsabilité est entièrement dérogée sur les défauts d'impression, de colorimétrie, de police, de défoncé, de chasse de texte, conversions d'images, dans l'hypothèse où ces défauts sont présents sur les fichiers du client.

13) Le Client reconnaît également être informé que les logiciels de mise en page ne garantissent jamais une restitution à 100 % du fichier apparaissant à l'écran et peuvent entraîner, à l'occasion de traitements successifs, des résultats différents d'un affichage écran ou d'une impression sur une imprimante de bureau ou un copieur connecté.

14) Bien que Media-2001 se saurait en aucun cas être engagée en cas de non-respect des contraintes techniques et elle se réserve le droit de suspendre l'exécution d'une commande ou d'effectuer certaines modifications qu'elle jugerait indispensables sur les fichiers fournis par le client si ceux-ci ne seraient pas conformes au cahier technique (fonds perdu, remise au format, conversion de couleurs ou d'images, etc.).

15) Les travaux d'impression ne permettant pas de respecter strictement le nombre d'exemplaires commandés, en conséquence, les quantités livrées peuvent varier jusqu'à +/-10%. Nous nous efforçons dans la mesure du possible à livrer quelques exemplaires supplémentaires. Toutefois, si la quantité livrée est inférieure de plus de 5% à celle commandée, le prix sera diminué en fonction des quantités livrées.

Livraisons:

16) Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Tout retard d'exécution des commandes ne saurait servir de base à l'annulation, à refuser les marchandises ou à bénéficier de dommages et intérêts. Les délais de transports ne sont jamais garantis.

17) Les délais font l'objet d'une révision si les fichiers du client devraient être actualisés, n'étaient pas conformes et être de nouveau adressés à la Société. Tout retard dû, soit à la non remise par le client des documents prévus ou du bon à tirer accepté à la date convenue, soit à la survenance de cas de force majeure, entraînera l'application de délais supplémentaires.

18) Constitue un cas de force majeure, tout événement de quelque nature qu'il soit, qui échappe raisonnablement au contrôle de l'une des parties tel que, notamment, la survenance d'incendie, rupture d'approvisionnement, coupure d'électricité ou panne de machines rendant impossible l'exécution dans les délais prévus du travail, grève ou lock-out, interruption des moyens de transport quelle qu'en soit la cause, dispositions légales ou réglementaires affectant la production ou la livraison.

19) Le client doit vérifier le bon état et le nombre de colis avant de signer l'accusé de réception. En cas de perte ou d'avarie il doit émettre des réserves sur l'accusé de réception et alerter le transporteur. A défaut le client dégage Media-2001 de toute responsabilité.

Retours

20) Les retours ne sont admis, sauf circonstances engageant notre responsabilité et avec notre accord, que dans les huit jours qui suivent la réception effective de nos marchandises.

Tarifs :

21) Les prix sont en Euros et hors maquette, ils sont calculés sur base d'un fichier électronique, conforme à nos prescriptions, fourni par le client.

22) Media-2001 S.P.R.L. se réserve le droit de modifier à tout moment les tarifs. Le nouveau tarif sera applicable à tous les ordres, y compris en cours, dès sa date d'entrée en vigueur. Les clients qui auraient un contrat en cours d'exécution ont la facilité de résilier par écrit quinze jours avant la date d'application du nouveau tarif.

23) Le client établi hors de Belgique peut bénéficier de l'exonération de la TVA Belge : S'il est établi hors de l'Union Européenne, il bénéficie de l'exonération de la TVA. S'il est établi dans un autre pays de l'U.E. (ventes intracommunautaires U.E. à un assujetti co-contractant), à condition de nous communiquer, avant la facturation, le numéro de TVA Intracommunautaire et/ou une attestation du service des impôts certifiant qu'il est assujetti. A défaut, le client peut demander la restitution de la TVA après de son Administration.

Facturation et paiement:

24) Nos factures sont payables au comptant à la commande. Les frais administratifs, de procédure ainsi que les intérêts de retard seront immédiatement dus, sans mise en demeure, en cas de défaut de paiement de plus de 30 jours, conformément aux Directives 2000/35/CE ou 2011/77/UE transposées en droit national, concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. Le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance entraîne déchéance du terme et rend immédiatement exigible toutes les créances, même non échues.

25) Toute réclamation concernant les factures ou le service doit nous parvenir dans les 15 jours de la constatation des faits, à défaut toute facture non contestée sera considérée comme exacte et due.

26) Toute personne ou société qui passe commande pour compte de tiers ou à facturer à des tiers se porte fort pour ces tiers conformément à l'article 1120 du Code Civil et sera personnellement responsable pour le paiement. Les mandataires se déclarent caution solidaire et indivisible avec leur mandant.

27) Media-2001 S.P.R.L. se réserve le droit de transférer en tout ou en partie ses créances ou de subroger un tiers dans tout ou partie des droits nés des créances.

Vente à distance aux consommateurs

28) Toutes nos ventes conclues avec un consommateur sont soumises à la loi du 6 avril 2010 relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur. Nos produits étant fabriqués sur mesure, le délai de réflexion de quatorze jours ouvrables à dater du lendemain du jour de la livraison, n'est pas applicable à nos prestations.

Données à caractère personnel.

29) La loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel est applicable aux données qui nous sont transmises par nos clients. L'utilisateur a le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, de demander d'avoir accès à ces données et d'en demander la rectification. Si l'utilisateur souhaite exercer son droit d'accès, d'opposition et/ou de rectification, il doit contacter par courrier adressé à Michel FREMY Media-2001 SPRL Chaussée de Nivelles, 649 B-6230 Buzet, par fax au +32 67 84 27 41 ou par e-mail à imprimerie@printypro.be

30) Lors de sa visite sur nos sites Internet, Media-2001 SPRL collecte et conserve les données suivantes qui sont susceptibles d'être considérées comme données à caractère personnel :

- L'adresse e-mail de l'utilisateur lorsque celui-ci envoie un message, pose une question depuis ce site Internet ou lorsqu'il communique par courrier électronique.

- Les informations concernant les pages que l'utilisateur a consultées en visitant le site ou visitées en vue d'accéder aux sites Internet de Media-2001;

- Les informations que l'utilisateur communique volontairement en s'inscrivant à la newsletter ou remplissant un formulaire de contact .

- L'adresse IP et les coordonnées du fournisseur d'accès utilisé.

L'utilisateur est seul responsable du caractère exact et adéquat des données qu'il transmet.

31) Sur les sites Internet, Media-2001 utilise des cookies. Un cookie est un petit fichier envoyé par un serveur Internet qui s'enregistre sur le disque dur de l'ordinateur de l'utilisateur.

32) Les données à caractère personnel sont collectées et conservées par Media-2001 SPRL Chaussée de Nivelles, 649 B-6230 Buzet afin de contacter et informer les utilisateurs dans le cadre des actions, d'améliorer son site, de tenir l'utilisateur au courant des mises à jour, pour communiquer à l'utilisateur des informations et promotions à propos de ses produits, pour recueillir les demandes d'informations, à des fins statistiques et de marketing direct et afin de communiquer des informations concernant nos produits, et à toute autre fin de nature administrative / commerciale.

Si d'autres finalités que celles mentionnées ci-dessus sont envisagées, Media-2001 s'engage à en informer l'utilisateur avant de traiter les données à caractère personnel dans le cadre des dites nouvelles finalités et à offrir à l'utilisateur la possibilité de refuser sa participation. En aucun cas, les données à caractère personnel ne pourront être cédées.

Responsabilité :

33) Nos revendeurs, représentants ou tous autres préposés, n'ont aucun pouvoir pour nous engager, sauf stipulation, contraire expresse et écrite. En conséquence, les engagements, commandes reçues par eux, de même que les remises de prix qu'ils feraient, ne deviennent définitives qu'après ratification de le gérant de la société Media-2001.

Copyright :

Media2001, les logos et marques associées sont déposées et enregistrées par Media-2001.

Législation :

34) Le présent contrat est soumis au droit belge applicable aux ventes aux commerçants et entreprises. En cas de contestation, les tribunaux de Nivelles et de Charleroi sont seuls compétents